

**ARRÊTÉ du MAIRE PM N° 26.09 C**

**Objet : Réglementation de la circulation, pour les livraisons à l'hôpital, rue du Moulin.**

**Le Maire de la Ville d'Orthez,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

**Vu** les décrets et arrêtés préfectoraux portant réglementation sur la police et la surveillance des voies communales et départementales,

**Vu** l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 7 juin 1974, livre 1, 4<sup>e</sup> partie « signalisation de prescriptions »,

**Vu** le Code Pénal,

**Considérant** la demande de l'hôpital d'Orthez, 64300 Orthez, qui sollicite une autorisation de circulation en contre sens de la rue du Moulin, pour les véhicules de livraisons ne pouvant pas passer sous la passerelle, pendant la durée des travaux à l'hôpital, entre le vendredi 10 et le vendredi 24 avril 2026.

**Considérant** l'arrêté municipal n° 11.201 C, il convient pour des raisons d'organisation et de sécurité de réglementer la circulation de la rue du Moulin,

**ARRÊTÉ :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les véhicules de livraisons pour l'hôpital, ne pouvant pas passer sous la passerelle, rue du Moulin, pendant la durée des travaux, sont autorisés, exceptionnellement, à remonter ladite rue en contre sens de la circulation sur 50 mètres, entre le vendredi 10 et le vendredi 24 avril 2026.

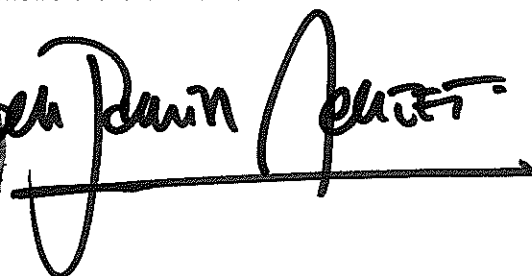
**Article 4 :** La Directrice Générale des Services, le service de la Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie d'Orthez, le Commandant du Centre de Secours Principal, les Services Techniques, les Services Infrastructure de la CCLO, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site de la ville.

Fait à Orthez, le mercredi 8 avril 2026

**Benjamin MOUTET,**  
Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne

Copie transmises par mail :

SERVICES TECHNIQUES  
CCLO  
DEMANDEUR  
GENDARMERIE  
CENTRE DE SECOURS



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to read 'Benjamin Moutet'.